

POLITIQUES D'UTILISATION DU BUREAU ET D'IMPRESSION POUR LES GROUPES EXTERNES

Le : 18 août 2015

L'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ) peut offrir ses espaces aux groupes externes afin que ceux-ci puissent y travailler, à la condition que ceux-ci respectent les dispositions décrites dans ce document. Le non-respect de ces conditions peut entraîner l'expulsion du groupe externe du bureau et l'interdiction d'utiliser à nouveau les ressources de l'ASSÉ.

Conditions générales

- Le groupe doit avoir des positions et/ou poursuivre des objectifs en accord à ceux de l'ASSÉ.
- Le groupe doit contacter la permanence du bureau au 514-390-0110 afin de réserver une plage horaire afin d'occuper le bureau ou pour utiliser l'imprimante. Le groupe doit s'identifier à la permanence et indiquer pour quelles raisons il souhaite venir au bureau. La permanence peut reléguer la demande du groupe au conseil exécutif si elle doute du bien-fondé de la venue du groupe avant de procéder à la réservation d'une plage horaire.
- Aucun média n'est toléré au sein du bureau de l'ASSÉ. Il s'agit d'un espace de travail pour la permanence et l'équipe nationale, et non d'un lieu pour tenir des entrevues.
- Le groupe doit avoir pris connaissance des conditions décrites dans ce document et le signer afin de montrer sa compréhension.

Conditions d'utilisation du bureau

- L'espace du bureau de l'ASSÉ peut être utilisé pour tenir des réunions ou pour fabriquer du matériel de mobilisation.
- Dans une certaine mesure, il est au possible d'utiliser certaines ressources présentes au bureau, comme des pinceaux ou du papier collant. Malgré tout, il est attendu que le groupe prévoit ses besoins et amène tout le matériel dont il aura besoin.
- Le groupe doit respecter les lieux et les biens de l'ASSÉ. Une fois leur travail terminé, les personnes doivent ranger et nettoyer les lieux.

Conditions d'utilisation de l'imprimante

- Le tarif d'impression est de 4 sous/la page en noir et blanc, et 10 sous/la page en couleur, quel que soit le format.

- Du matériel de découpage, d'assemblage et de confection de macarons est à la disposition.
- La permanence peut aider le groupe à imprimer le document, en cas de problème technique.

Signature : _____